

Réunion de la Commission de Suivi de Site de SMURFIT KAPPA/Dalkia de Biganos

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Biganos (33)
vendredi 24 novembre 2017 – 10 h**

Liste des participants

Collège « Administrations de l'Etat »

François BEYRIES :	Sous-préfecture d'Arcachon, Sous-Préfet
Didier GATINEL :	DREAL Nouvelle Aquitaine
Frédéric BERNAT :	DREAL Nouvelle Aquitaine
Xavier ESTEVEZ :	SDIS 33
Charles LAFOURCADE :	SDIS 33

Collège « Collectivités territoriales »

Bruno LAFON :	Maire de Biganos
Nathalie LE YONDRE :	Maire d'Audenge
Laurent THEBAUD :	Mairie de Mios
Alain POCARD :	COBAN
Sabine JEANDENAND :	SIBA

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Délia FAGNIOT :	CDPMEM 33
Raphaël JUN :	PNRLG
Sandra BACLE :	Représentante des usagers et prestataires nautiques
Marie-Hélène RICQUIER :	CEBA
Quentin SANZ-ROMERO :	Fédération de Pêche de la Gironde
Camille PICARD :	Aquabio
Mélina PAOLIN :	Aquabio
Marc RICHET :	Agence française pour la Biodiversité
Françoise BRANGER :	Bassin d'Arcachon Ecologie
Stéphane LATOUR :	FIBA
Jean-Pierre VOLMER :	ADPPM
Thierry LAFON :	CRCAA
Yon CAPDEVILLE :	SIMETHIS

Collège « Exploitants »

Nicolas LE FEUVRE :	Smurfit Kappa
Philippe DUTEIL :	Smurfit Kappa
Jérôme MOINDROT :	Smurfit Kappa
Christophe JEHANNO :	Dalkia

Collège « Salariés »

Dominique BESSON :	Smurfit Kappa
Jean-Michel BOULAY :	Smurfit Kappa
Astrid TESTAMALLE :	Dalkia

Ordre du jour

- Bilan du suivi faune-flore par SIMETHIS
- Présentation Smurfit Kappa et Dalkia
 - Synthèse des bilans d'exploitation 2016
 - Information rapide sur les principaux axes de travail en 2017
- Présentation DREAL
 - Bilan 2016 de l'action de l'inspection des IC
 - Information rapide sur les principaux sujets abordés en 2017

Documents associés

Annexe 1 : Bilan 2012-2017 Etudes faune/flore
Annexe 2 : Smurfit Kappa Cellulose du Pin - Résultats et situation Environnement 2016 -2017
Annexe 3 : Unité de valorisation biomasse Dalkia de Facture - Synthèse bilan d'exploitation 2016
Annexe 4 : Smurfit Kappa/Dalkia Biganos - Bilan de l'action de l'inspection des IC

10 h 10 – Début de la réunion

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Souhaite la bienvenue aux participants sur le site de Smurfit Kappa.

Introduction

M. LAFON, Maire de Biganos

Souligne l'importance des échanges avec les industriels.

M. BEYRIES, Sous-Préfet d'Arcachon

Sera particulièrement attentif aux propos des représentants des services de l'Etat. Il ne doute pas que les enjeux autour du site seront envisagés sereinement par tous les participants.

Bilan du suivi faune-flore par SIMETHIS

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Rappelle le périmètre de cette étude initiée en 2012-2013 et ses différents acteurs. Elle se consacre désormais au Lacanau et au bassin Sagnac. Elle se poursuivra en 2018. Simethis aide Smurfit Kappa dans la conduite de l'étude. Le Parc régional des Landes de Gascogne apporte également sa compétence, ainsi que la LPO et Cistude Nature ou la Société Linnéenne de Bordeaux.

M. CAPDEVILLE, SIMETHIS

L'étude de la végétation aquatique réalisée en 2015 avait révélé une stabilité et la présence d'espèces différentes selon les endroits, en amont et en aval.

Un herbier disparu en 2014 sur une dérivation du Lacanau a réapparu en 2015 et subsiste en 2016.

L'augmentation du pH et de la minéralisation de l'eau en aval du stockage du tas de carbonate avait été mise en évidence, ainsi que des suintements au niveau d'un petit étang de dérivation du Lacanau.

Les analyses sont effectuées grâce à une trentaine de transects localisés sur le Lacanau et la Leyre et suivis depuis 2012. Les prélèvements permettent d'établir des comparaisons.

En outre, depuis 2015, des paramètres mésologiques sont également analysés.

L'augmentation du pH en aval du tas de carbonate de calcium est constante depuis le début de l'étude.

Les herbiers varient selon les transects, ce qui démontre qu'il n'existe pas de différence significative entre l'amont et l'aval de l'usine. En outre, aucune dégradation particulière n'a été constatée depuis 2012.

En ce qui concerne les amphibiens, reptiles et odonates, l'étude de Cistude Nature s'est concentrée sur le bassin du Sagnac, sur lequel une phytoremédiation est en cours.

Quatre espèces d'amphibiens sont présentes, dont la rainette ibérique.

La population de la cistude d'Europe était vieillissante jusqu'en 2015. Le bassin de Sagnac semblait représenter un site de ponte idéal pour cette tortue aquatique. Cistude Nature confirme la présence de sites de ponte à proximité immédiate du Sagnac. C'est une donnée marquante du diagnostic 2016.

En outre, les mammifères semi-aquatiques présents comptent des loutres, des musaraignes et des campagnols.

Par ailleurs, aucune espèce d'odonates n'a été observée, tandis que seules deux espèces d'amphibiens étaient contactées en 2016. Le bassin de Sagnac présente toutefois une diversité d'insectes aquatiques.

M. BEYRIES, Sous-Préfet d'Arcachon

Demande que soit expliqué le terme « odonates ».

M. CAPDEVILLE, SIMETHIS

Répond qu'il s'agit de libellules.

M. BESSON, Smurfit Kappa

Demande si la grenouille-taureau n'est pas responsable du déficit d'amphibiens.

M. JUN, PNRLG

Répond qu'une étude a été menée sur la grenouille-taureau dans le cadre d'un programme européen. Il s'agit d'une espèce prédatrice suspectée de déséquilibrer les espèces natives. L'espèce a été inventoriée par le PNRLG (Parc naturel des Landes de Gascogne) autour de l'usine. Cependant, les tortues cistudes sont largement présentes sur le site, sans doute du fait de la proximité de la Leyre et d'autres bassins. La grenouille-taureau sera étudiée jusqu'en 2021 afin de favoriser son éradication.

Mme RICQUIER, CEBA

S'enquiert des libellules.

M. JUN, PNRLG

Répond que le bassin du Sagnac est peu favorable à la présence d'insectes ou d'amphibiens.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Précise que ce bassin est plutôt sec sauf en cas de pluie, ce qui peut expliquer l'absence de certaines espèces.

M. SANZ-ROMERO, Fédération de Pêche de la Gironde

Indique que les études menées sur les poissons depuis l'accident de 2012 sont désormais espacées de deux ans. Une pesée, une biométrie complète et une évaluation de l'état de santé sont réalisées sur les spécimens pêchés à cet effet. Ces résultats sont comparés entre la station située juste à l'aval du site de l'accident de 2012 et la station témoin de l'étang de Pont-Nau.

Les espèces sont de plus en plus nombreuses sur ces deux stations. En outre, les vandoises, extrêmement sensibles aux pollutions, sont revenues depuis 2014 et 2016, ce qui confirme

l'amélioration de la qualité de l'habitat.

L'IPR (Indice Poisson Rivière) est composé de la somme de différentes métriques, notamment le peuplement théorique et observé. Sa dégradation est causée par l'augmentation du nombre d'espèces, qui n'est donc pas nécessairement un facteur positif.

Par ailleurs, de nombreuses pathologies constatées en 2012 repartent à la hausse sur les deux stations.

Ces indicateurs laissent envisager l'existence sur le bassin d'une pollution diffuse non imputable à l'usine.

M. RICHET, Agence française pour la Biodiversité

S'enquiert des anguilles, anguillettes et civelles, qui avaient souffert au moment de l'accident.

M. SANZ-ROMERO, Fédération de Pêche de la Gironde

Répond que ces espèces sont en nette augmentation depuis 2012.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Ajoute que leur quantité est supérieure aux attentes sur le cours d'eau.

M. SANZ-ROMERO, Fédération de Pêche de la Gironde

Souligne l'importance du suivi.

Mme FAGNIOT, CDP MEM 33

Constate qu'aucune analyse n'a été réalisée sur d'autres sites.

M. SANZ-ROMERO, Fédération de Pêche de la Gironde

Répond qu'elles n'ont pas été présentées.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Indique qu'une réflexion sur le bassin en amont est en cours.

Mme PAOLIN, Aquabio

Présente les études biologiques. 5 stations permettent d'étudier l'impact éventuel des activités de l'usine. En aval des cordons de carbonates, on constate une détérioration de l'état biologique entre septembre 2015 et 2016, puis une amélioration depuis juin 2017.

La tendance est globalement identique en amont de la confluence avec la Leyre. Il semblerait qu'une perturbation soit intervenue en amont du rejet en 2016. La situation s'est ensuite améliorée en 2017.

Par ailleurs, la qualité de l'eau en aval est toujours inférieure à celle étudiée en amont du rejet. Ainsi, les taxons les plus polluosensibles sont absents ou faiblement présents en aval.

L'altération des notes sur les deux stations en aval pourrait être causée par la morphologie du cours d'eau et les rejets du site de Smurfit Kappa.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

S'interroge sur l'amélioration de l'habitat signalée, d'autant qu'une période de sécheresse est en cours.

Mme PAOLIN, Aquabio

Répond que des substrats bénéfiques aux invertébrés ont été relevés.

M. CAPDEVILLE, SIMETIS

Explique qu'Aquabio et la Fédération de Pêche de la Gironde poursuivront les études. Il décrit les missions en cours. Une réunion est prévue avec les experts et Smurfit Kappa en janvier.

M. JUN, PNRLG

Regrette que la Commission locale de l'eau n'ait pas été invitée à cette réunion.

M. BEYRIES, Sous-Préfet d'Arcachon

Indique que la demande du PNRLG sera enregistrée au procès-verbal de la réunion.

M. POCARD, COBAN

Demande si la météo peut impacter la qualité de l'eau.

Mme BACLE, Représentante des usagers et prestataires nautiques

Assurent que les crues sont plus importantes et lessivent les sols.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Assure que les études permettent de cerner et traiter les problèmes. Il s'agit désormais d'aller plus loin dans cette démarche.

Présentation Smurfit Kappa et Dalkia

- Synthèse des bilans d'exploitation 2016

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Explique que le site a pour objectif de produire 500 000 tonnes de papier. Des incidents ont compromis cet objectif. Le marché du papier affiche une croissance de 2 %. Le chiffre d'affaires devrait progresser en 2017.

En ce qui concerne le suivi réglementaire, la station d'épuration est considérée comme le laboratoire interne de Smurfit Kappa depuis 2012, date du changement de Direction. Certaines années n'ont connu aucun pic. En outre, des mesures destinées à identifier les pratiques créatrices de pics ont été mises en place depuis 2015.

Les résultats environnementaux s'améliorent de façon continue. Par ailleurs, les salariés sont sensibilisés à ces indicateurs.

M. MOINDROT, Smurfit Kappa

Signale que les déchets destinés au recyclage peuvent comporter du plastique. La production de déchets reste stable au sein de l'usine. Le CSDU (centre de stockage des déchets ultimes in situ) devrait fermer en 2019.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Ajoute que l'usine doit traiter les déchets ultimes. Le tri s'améliore, mais 10 % de déchets subsistent dans les papiers et cartons recyclés.

M. LAFON, Maire de Biganos

Déplore que les vacanciers oublient leurs réflexes de tri pendant leurs vacances. Tous les déchets sont pris en charge par la COBAS et la COBAN mais le tri reste un enjeu majeur.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Ajoute que le CSDU ne représente pas une solution idéale, il est impératif d'améliorer le tri en amont.

M. JUN, PNRLG

Demande où sera transféré le CSDU.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Répond que des filières différentes seront mises en place. Le dossier est en cours d'étude. La transformation en énergie serait trop coûteuse. Les déchets seraient incinérés.

M. BERNAT, DREAL

S'enquiert du traitement et du stockage de ces déchets.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Indique que plusieurs hypothèses sont en cours d'examen. La valorisation est bien entendu privilégiée.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Poursuit la présentation du suivi des obligations réglementaires. Il explique que les plaintes sont enregistrées et suivies. Des rencontres avec les élus et les associations sont organisées. Smurfit Kappa collabore au réseau REMPAR.

La production s'est arrêtée deux fois en 2016 et 2017. Des investissements importants sont destinés à améliorer les matériels.

Un arrêt de 24 jours interviendra en mars 2018 pour réaliser l'inspection décennale des équipements sous pression.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Demande si les tas de carbonates seront déplacés.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Assure que ces tas diminuent depuis 5 ans.

M. MOINDROT, Smurfit Kappa

Indique qu'ils sont utilisés pour l'amendement des sols.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Explique que le tas de carbonates a été isolé. Son impact a été étudié sur le Lacanau. Il semblerait que son influence diminue en dehors de son droit.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Ajoute que l'élimination du tas de carbonates reste un point d'attention.

M. MOINDROT, Smurfit Kappa

Présente les opérations de phytoremédiation du bassin du Sagnac. Il a fallu drainer les effluents grâce à une noue. Le bassin à sec a été planté de graminées, de saules et de peupliers.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Se félicite de cette évolution. Il indique que les anciennes chaudières ont été démantelées. Il est prévu d'habiller les murs.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Souligne le coût de ces travaux.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Signale que l'Entreprise est ouverte aux études et à la mesure de ses impacts. L'étude de la réduction des consommations d'eau et des rejets ainsi que le suivi de la faune et de la flore seront poursuivis.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Indique que les études de la flore et de la faune se sont centrées sur le bassin du Sagnac. C'est Cistude Nature, spécialiste des milieux humides, qui a mené cette analyse, mais il faudrait sans doute recourir à d'autres associations si le bassin s'avère plutôt sec.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Ajoute que la phytoremédiation reste prioritaire. Il conclut en indiquant que la sécurité et l'environnement sont indispensables à un site de production.

Mme RICQUIER, CEBA

Demande si les actions de nettoyage en partenariat avec la CEBA et Surf Insertion seront poursuivies.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Indique que le contact a été maintenu avec Surf Insertion. Une visite de jeunes encadrés par cette association est d'ailleurs prévue le mercredi suivant.

Mme RICQUIER, CEBA

Salue l'accueil de Smurfit Kappa.

M. JEHANNO, Dalkia

Explique que l'approvisionnement en biomasse de l'unité de valorisation est stable. Les sous-produits de la papeterie représentent 45 % de cette biomasse, le broyage de souches et les rondins déclassés 45 %. Le reliquat provient des bois de récupération. 420 000 tonnes de biomasse sont consommées chaque année.

Les engagements vis-à-vis de la Commission de Régulation de l'Energie ont été respectés. Le bilan CO2 s'est amélioré.

Les contrôles sont effectués en continu grâce à des capteurs. Des organismes agréés assurent également des contrôles ponctuels.

Les indicateurs sont satisfaisants pour les rejets atmosphériques et les rejets aqueux.

Les cendres représentent les principaux déchets (20 000 tonnes par an). Elles sont principalement valorisées par épandage après ajout de compost de déchets verts normés.

La prochaine campagne contre le bruit interviendra en 2018. Aucune plainte n'a été enregistrée. L'arrêté de mise en demeure de la DREAL concernant l'épandage a entraîné la mise en place d'un plan d'actions correctives.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

S'enquiert du motif de la mise en demeure de la DREAL.

M. JEHANNO, Dalkia

Répond qu'elle visait la rigueur du suivi et le respect des engagements concernant l'épandage.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Demande si les parcelles épandues seront suivies, comme le prévoyait le CODERST.

M. JEHANNO, Dalkia et M. BERNAT, DREAL

Le confirment.

M. GATINEL, DREAL

Se demande si une présentation annuelle se justifie encore.

M. JUN, PNRLG

Souligne que les bilans ne sont pas disponibles sur le site de la DREAL.

M. GATINEL, DREAL

Répond que tout document transmis à la DREAL devient public. Il suffit de le demander.

- Information rapide sur les principaux axes de travail en 2017

Mme RICQUIER, CEBA

S'enquiert de la nouvelle chaudière au gaz Cogestar.

M. JEHANNO, Dalkia

Indique que ce projet est en phase d'étude, pour une construction en 2018 ou 2019. Il s'agit d'une turbine à gaz qui fonctionnera de novembre à mars pour produire de l'électricité et de la vapeur.

Mme RICQUIER, CEBA

Espère que ce projet sera pris en compte dans la prochaine CSS.

M. BERNAT, DREAL

Indique qu'il s'agit d'une installation neuve, qui respectera la réglementation en vigueur.

Mme RICQUIER, CEBA

Estime que les petits inconvénients s'accumulent. Cette installation requiert une surveillance.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Ne comprend pas ce qui justifie cette nouvelle usine, qui utilise en outre une énergie fossile.

M. GATINEL, DREAL

Répond que le rôle de la DREAL est de déterminer si les projets qui lui sont soumis peuvent être réalisés dans les conditions réglementaires.

M. JEHANNO, Dalkia

Indique qu'il est indispensable d'accompagner le développement de l'usine.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Indique qu'il s'agit d'un plan de sécurisation énergétique nationale. Si cette chaudière n'est pas implantée à Biganos, elle le sera ailleurs. En outre, le gaz est la plus accessible des énergies fossiles.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Objecte que le gaz provient de Russie et est obtenu par fracturation. Il aurait fallu évoquer ce projet lors de la précédente CSS afin que les riverains ne le découvrent pas lors de l'enquête publique.

M. JEHANNO, Dalkia

Indique que le projet n'était pas en cours à ce moment-là.

Présentation DREAL

- Bilan 2016 de l'action de l'inspection des IC

M. BERNAT, DREAL

Affiche les actes administratifs qui encadrent l'activité de Smurfit Kappa. Il explique que le BREF Papeterie est complexe, ce qui peut expliquer le retard dans les dossiers des entreprises du secteur.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Confirme cette information.

M. BERNAT, DREAL

Ajoute que le site de Smurfit Kappa a été inspecté à 3 reprises en 2016. L'inspection la plus récente concernait les rejets air et le bassin du Saugnac. En septembre 2016, un opérateur a ouvert par mégarde une vanne, envoyant 50 000 m³ d'effluents au pH supérieur à 10 vers le bassin du Saugnac.

- Suite à cette inspection, la DREAL a demandé à la société Smurfit Kappa : sauf demande exceptionnelle du SIBA (et sous réserve du respect des valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral de 2010 et dans une limite de 35 000m³), le Saugnac n'est pas autorisé à recevoir des effluents ;
- un positionnement clair sur l'impact des apports d'effluents au regard des contraintes imposées par la phytoremédiation qui ne fonctionne qu'en zone asséchée (efficacité de la phytoremédiation).

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Explique qu'un effluent non conforme est normalement repris vers un bassin de sécurité ultime dans lequel il est traité. Or un opérateur s'est trompé de vanne. Il s'en est aperçu tout de suite, mais n'a pas pu la refermer immédiatement. Les plantations ont donc pris du retard. Les plants existants n'ont pas été touchés.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Estime que les libellules ont pu souffrir de cet incident.

M. DUTEIL, Smurfit Kappa

Explique que les vannes ont été neutralisées.

M. LE FEUVRE, Smurfit Kappa

Ajoute que cet incident n'a satisfait personne. Les eaux sont désormais contrôlées à l'entrée et à la sortie du bassin.

M. BERNAT, DREAL,

Indique que l'inspection du 20 juin 2016 concernant le tas de carbonates et les suites des inspections précédentes a permis de noter que les suites des inspections précédentes étaient plutôt bien suivies par la société Smurfit Kappa. Mais, cette inspection a également mis en évidence un impact des eaux souterraines par le tas de carbonates.

L'inspection des installations classées a donc demandé qu'un suivi des eaux souterraines et superficielles soit effectué afin de réaliser un bilan plus complet et de caractériser plus précisément l'impact du stockage de carbonates de calcium sur les milieux eaux.

L'inspection des installations classées s'interroge sur la nécessité de résorber le tas historique de carbonate et de mettre en place une plate-forme dédiée pour les éventuels stockages futurs.

L'inspection du 21 avril 2016 portait principalement sur les bacs.

- Information rapide sur les principaux sujets abordés en 2017

M. BERNAT, DREAL

Explique que l'année 2017 a été marquée par une sécheresse importante. L'usine avait obtenu une autorisation de pompage dans la Leyre, qui n'a pas été nécessaire. M. BERNAT présente la situation administrative de la société Dalkia et le bilan des épandages réalisés pour 2015 et 2016. Les groupes agroalimentaires refusent de cultiver des aliments sur des parcelles ayant reçu de l'épandage contenant des cendres par principe de précaution.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Objecte que l'enquête publique précisait que les épandages concerneraient uniquement des parcelles destinées à l'alimentation animale.

M. JEHANNO, Dalkia

Explique que ces parcelles pourraient être utilisées dans quelques années pour l'alimentation humaine.

M. BERNAT, DREAL

Indique que les analyses ont confirmé que la réglementation était respectée.

Mme BRANGER, Bassin d'Arcachon Ecologie

Demande si la qualité des eaux est également vérifiée.

M. BERNAT, DREAL

Répond par la négative. D'après le retour d'expérience, il est très peu probable que ces eaux soient impactées. En outre, ces analyses sont difficiles à mettre en œuvre pour des parcelles.

M. JUN, PNRLG

Demande si ces paramètres ont été analysés dans le cadre de REMPAR.

Mme JEANDENAND, SIBA

Répond par la négative.

M. BERNAT, DREAL

Indique que l'analyse des maïs a révélé des valeurs supérieures aux valeurs limites pour l'alimentation animale sur une parcelle ayant reçu de l'épandage. Les analyses sur d'autres échantillons se sont avérées rassurantes. Le résultat précédent pourrait donc être imputé à une pollution externe.

Mme BRANGER, Bassin d’Arcachon Ecologie

S’interroge sur la provenance de cette pollution externe.

M. BERNAT, DREAL

Répond que les terres contiennent naturellement des dioxines et furanes. Les analyses sont constantes et fiables.

Mme RICQUIER, CEBA

Demande si l’épandage est gratuit.

M. JEHANNO, Dalkia

Indique que les coûts sont pris en charge par Dalkia.

M. BERNAT, DREAL

Enumère les motifs de la mise en demeure à l’encontre de Dalkia du 2 janvier 2017. Une demande d’extension sur 760 hectares a été présentée. En conclusion, Dalkia maîtrise la combustion et sous-traite l’épandage à la SEDE. Les améliorations constatées en 2017 doivent se confirmer en 2018.

Mme BRANGER, Bassin d’Arcachon Ecologie

S’étonne que ces cendres, qui n’intéressent pas l’agriculture, ne soient pas inertées dans du béton.

M. BERNAT, DREAL

Signale que les grands groupes agroalimentaires font jouer le principe de précaution.

M. JEHANNO, Dalkia

Ajoute que la qualité du produit n’est pas en cause. En outre, il remplace des traitements chimiques.

Mme BACLE, Représentante des usagers et prestataires nautiques

Souhaite que les multiples informations sur le sujet soient regroupées et synthétisées.

Mme JEANDENAND, SIBA

Répond que le Parc Naturel Marin collecte et rassemble ces informations. Chaque acteur lui a communiqué ses données. Elle ajoute que la valorisation agricole se complexifie. Il faudra explorer d’autres voies.

12 heures 20 – Clôture de la réunion

M. LAFON, Maire de Biganos

Indique que la voie d’accès des camions sur la commune sera modifiée. Les études environnementales durent depuis trois ans. Il ne s’agit pas d’une demande des industriels mais de la Collectivité.



Contexte / Sommaire



Etudes réalisées sur la base d'un état des lieux bibliographique des connaissances environnementales existantes et d'un suivi effectué sur le périmètre d'influence de l'usine de 2012 à 2017 suite à l'accident RC15 du 5-juillet-2012

- Volet Botanique (Simethis) – 2012 - 2016
- Volet Faunistique
 - Diagnostic Mammifères, Amphibiens et Reptiles (Cistude Nature) 2012-2014 et 2016
 - Diagnostic Chauves-souris, Papillons, Odonates (LPO Aquitaine) 2012 -2014
- Volet Piscicole (Fédération Départementale de Pêche 33) 2012 - 2017
- Volet Entomofaune aquatique (Société linnéenne de Bordeaux) 2012 - 2014
- Volet Hydrobiologie (Société Aquabio) 2012- 2017

Volet Botanique (Simethis) 2012 - 2016



Diagnostic écologique flore et habitats

Rappel du suivi de la végétation aquatique 2012 - 2015



- Stabilité des herbiers aquatiques mais avec une grande hétérogénéité (débit, charriage, crue,...).
- Repousse de l'herbier au droit du transect T15 en 2015.
- Augmentation ponctuelle et locale du pH et de la conductivité en aval du stockage de carbonates.
- Des suintements au pH élevé (pH 10) au droit du bassin de pompage présent en dérivation du Lacanau

Rappel du suivi de la végétation aquatique 2012 - 2015



Résultat du suivi de la végétation aquatique 2016

- Présence continue d'une différence significative du pH et de la conductivité aux abords du tas de carbone de calcium diminuant en aval.

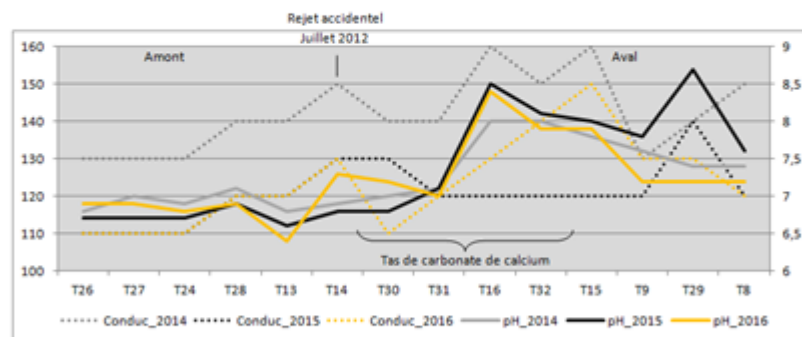


Figure 5 : Variations du pH et de la conductivité sur les différents transects du Lacanau des campagnes d'août 2014, 2015 et 2016

6 : SMURFIT KAPPA



Résultat du suivi de la végétation aquatique 2016

- Pas de conséquence sur les herbiers aquatiques avec des variations en terme de recouvrement liées à la forte variabilité des conditions hydrologiques
- Maintien de l'herbier de Myriophylle en épis sur T15

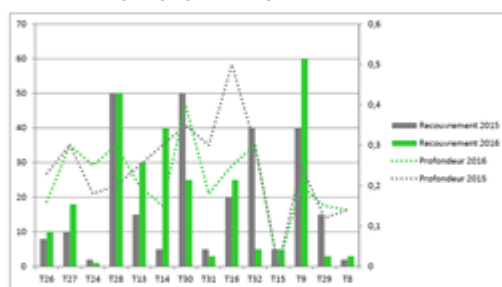


Figure 11 : Superposition des taux de recouvrement macrophytiques et de la profondeur moyenne sur le Lacanau des campagnes de 2015 et 2016.

- *Le rejet accidentel de juillet 2012 ne semble pas avoir eu un impact sur les communautés aquatiques végétales du Lacanau. Les variations au sein des communautés amphibies observées d'année en année semblent être liées aux variables météorologiques telles que les phénomènes de charriage de sables et de chenalisation*

7 : SMURFIT KAPPA

Smurfit Kappa

**Volet Faunistique
(Cistude Nature)
2012 -2014 et 2016**

**Diagnostic Ecologique
(Mammifères, Amphibiens et Reptiles)**



- Mammifères : 16 espèces contactées, dont 6 protégées au niveau national, sur indices, protocoles spécifiques et pièges photographiques (campagnol, musaraigne, Loutre d'Europe...)
- Amphibiens : 4 espèces au total dont la présence notable de la Rainette ibérique (espèce à enjeux). Le Bassin de Saugnac et ses exutoires présentent un fort potentiel mais la pollution chronique empêchait la colonisation. La réhabilitation en cours pourrait avoir un effet très positif sur les populations d'amphibiens du site.
- Reptiles : Population importante de la Cistude d'Europe (90 +/- 19 individus) en particulier aux abords de l'usine, mais peu de jeunes observés (structure d'âge déséquilibrée). Abord de l'usine et digue du Bassin Saugnac : site probable de pontes

9 : SMURFIT KAPPA

Résultat du suivi de la renaturation du bassin de Saugnac (Cistude Nature) - 2016

- Cistude d'Europe : La population de Cistude d'Europe présente sur le bassin Saugnac est assez importante notamment en période de ponte (dominée par des femelles prêtes à pondre, 1 juvénile né en 2015 observé dans le bassin Saugnac).

⇒ L'hypothèse des site de ponte à proximité immédiate du Saugnac se confirme



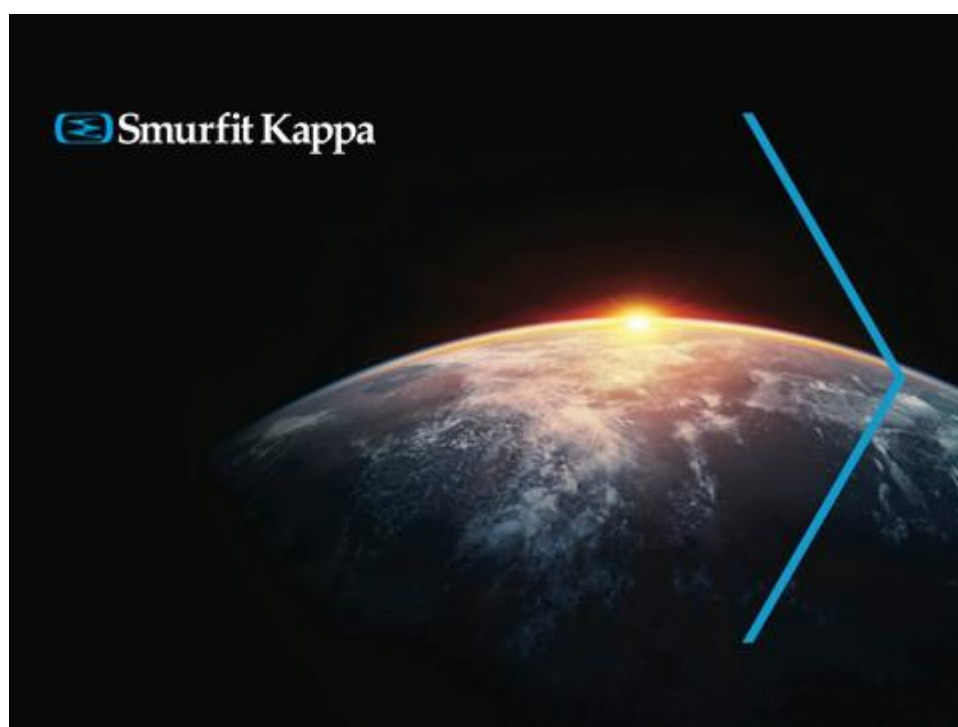
10 : SMURFIT KAPPA

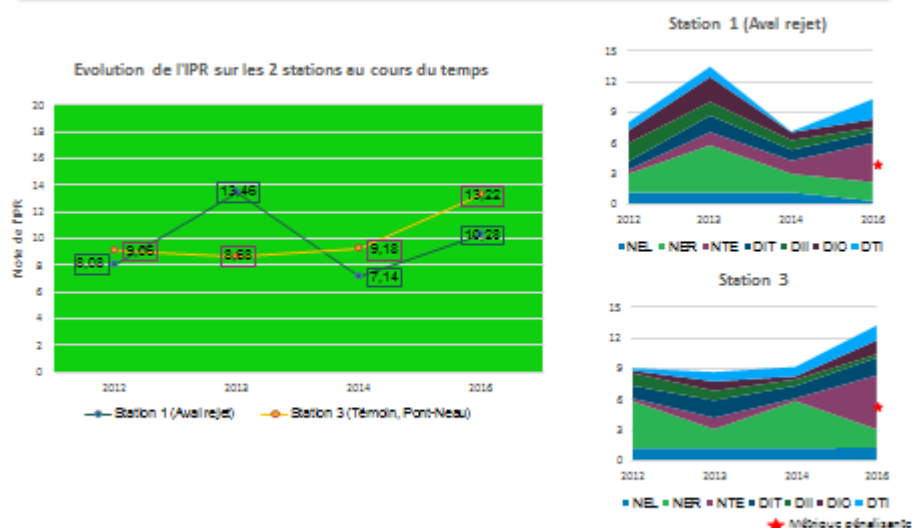
- Amphibiens : 2 espèces contactées : la Rainette ibérique (1 seule mâle chanteur) et la Grenouille verte
 - Odonates : Aucune espèce contactée (hypothèse : mauvaise qualité de l'eau)
- *Les suivis 2016 font état d'un constat similaire : peu d'espèce ont recolonisé le site pour tout ou partie de leur cycle de vie. Il s'agit pour le moment d'un lieu de passage, malgré le secteur favorable à la ponte des Cistudes près des berges du bassin. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce constat : assec soudain, qualité de l'eau, ripisylve peu diversifiée.*

11 : SMURFIT KAPPA



- Inventaire par pêche électrique : inventaire complet à pied par passages successifs avec isolement des stations
- Pêches en 2012-2013-2014-2016
- Biométrie complète (espèce, taille, poids et évaluation de l'état de santé selon la méthodologie des codes pathologies mise en place par l'ASPS)

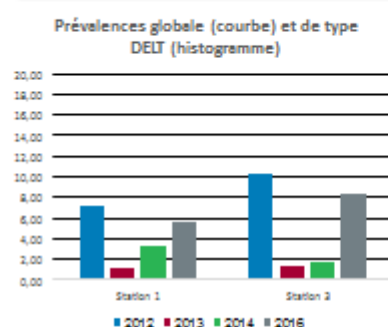




(+/-) Dégradation de l'IPR uniquement due à une augmentation du nombre d'espèces

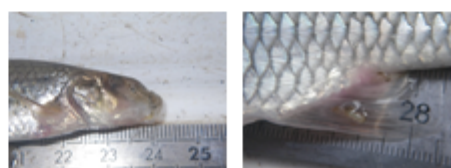
15 : SMURFIT KAPPA

Etat de santé du peuplement



Prévalence globale : % d'individus capturés présentant une lésion externe ou du parasitisme
Prévalence DELT : % d'individus présentant une lésion de type DELT (pathologies majeures)

DELT = Déformations, Erosions, Lésions, Tumeurs



(-) Les prévalences globales et DELT repartent à la hausse en 2016 sur les deux stations : dégradation de la qualité des habitats et de l'eau

(+/-) Les prévalences suivent les mêmes tendances sur la station témoin, il se pourrait donc qu'une autre source de pollution notamment plus amont explique la dégradation de ces indices

(+) Pas de soucis de parasitisme sur les deux stations

16 : SMURFIT KAPPA

- (-) Dégradation significative des indicateurs suivis en 2016 (IPR, état de santé)
- (-) Etat de santé plus dégradé en 2016 sur la station de Pont Neau que depuis le début du suivi
- (-) Fortes variations de biomasse et densité dans certaines populations

(+/-) Les indicateurs de l'état de santé suivent les mêmes tendances sur la station témoin, il se pourrait donc qu'une autre source de pollution explique la dégradation de ces indices
 (+/-) La richesse spécifique augmente sur les deux stations suivies (impact négatif sur l'IPR)

(+) Des espèces sensibles ayant disparu lors de suivi sont à nouveau observées en 2016 (Vandoises)

(+) Augmentation de la présence des migrateurs (LPM et LPF) et premières observations de lamproies fluviatiles depuis 2012

L'état du peuplement piscicole s'améliore sur la partie aval du Lacanau, 4 ans après l'accident de 2012, mais les populations doivent continuer à se structurer.

L'état de santé des poissons est en revanche préoccupant et nécessite une analyse plus poussée des données couplée à une investigation à l'échelle du BV (rémanence de polluants dans les sédiments, pollution diffuse, impact du changement climatique...)

17 : SMURFIT KAPPA

 Smurfit Kappa

Volet hydrobiologie
 (Aquabio)
 2012-2017


 Diagnostic technique
 (macrofaune benthique)

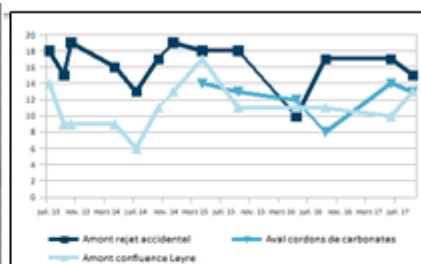
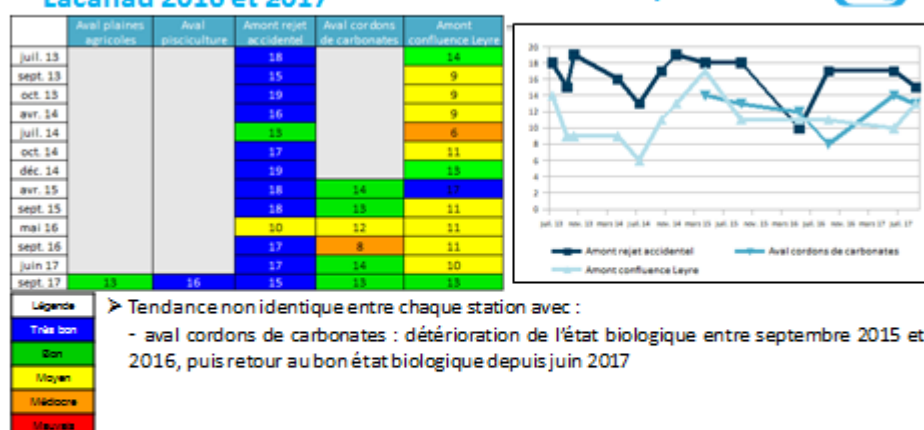
- Ajout de 2 nouvelles stations de suivi à partir de septembre 2017 pour prendre en compte le bruit de fond des activités implantées sur le BV du Lacanau (pisciculture, plaines agricoles)



- Suivi des invertébrés sur les 5 stations
- Ajout d'un suivi physico-chimique sur les 2 nouvelles stations + sur la station en aval des cordons de carbonates

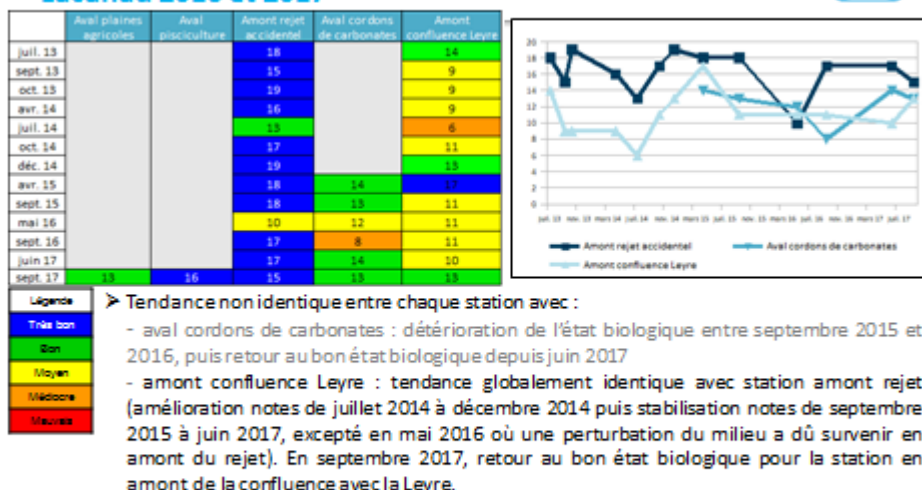
19 : SMURFIT KAPPA

Résultats et interprétations – Evolution de la qualité du Lacanau 2016 et 2017



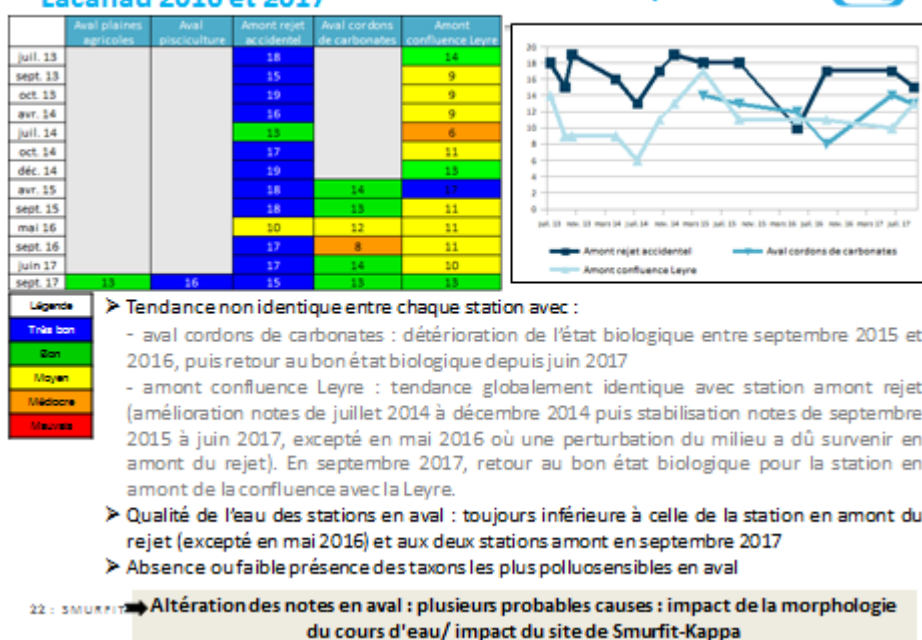
20 : SMURFIT KAPPA

Résultats et interprétations – Evolution de la qualité du



21 : SMURFIT KAPPA

Résultats et interprétations – Evolution de la qualité du



22 : SMURFIT

Missions en cours et perspectives

Missions en cours et perspectives



- ▶ Simethis :
 - Coordination scientifique
 - Mise en œuvre de la restauration écologique des berges du Lacanau en partenariat avec le PNRLG
- ▶ Cistude Nature :
 - Suivi de la renaturation de l'ancien bassin de rétention Saugnac (2018)
- ▶ FDAAPPMA 33 :
 - Pêche électrique (2017 – 2018) avec extension de la zone d'étude en amont du Lacanau (approche bassin versant)
- ▶ Aquabio :
 - IBG- RCS et suivis physico-chimiques (2017-2018) avec extension de la zone d'étude en amont du Lacanau (approche bassin versant) et des marqueurs ciblés (phytosanitaires, métaux lourds, Carbone dissous, etc)

Smurfit Kappa Cellulose du Pin Bilan 2012-2017 Etudes faune/flore

Commission de Suivi de Site SKCP-Dalkia
Usine de Factice, Biganos,
24 novembre 2017



Smurfit Kappa Cellulose du Pin Résultats & situation Environnement 2016 - 2017

Commission de Suivi de Site SKCP-Dalkia
Usine de Factice, Biganos
24 novembre 2017



- ▶ **Résultats**
 - Résultats généraux
 - Résultats environnementaux / Suivi réglementaire
 - Parties intéressées environnement
- ▶ **Travaux et Investissements réalisés /en cours**
 - Bilan Technique 2016-2017
 - Arrêt technique 2018
 - Bacs de stockage / Rétentions
 - Phyto-remédiation du Bassin Sagnac
 - Démantèlement des anciennes constructions
 - Etudes environnementale
- ▶ **Investissements Environnement et actions à venir**
- ▶ **Conclusion**

2 : SMURFIT KAPPA



Résultats généraux



► Production Papier (kt)



► Ventes Papier (Kt)

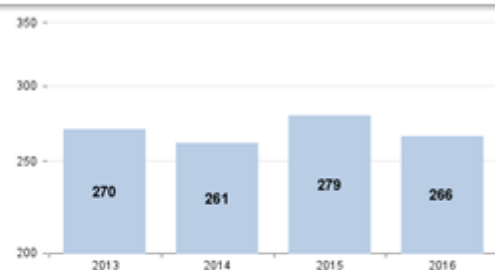


4 : SMURFIT KAPPA

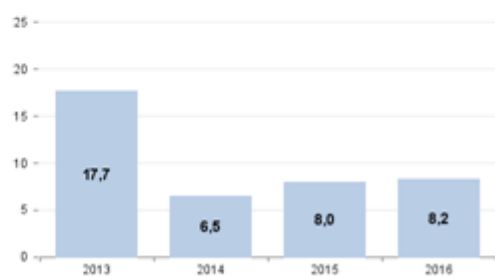
Résultats généraux



► Chiffres d' Affaires (m€)



► Résultat (m€)



5 : SMURFIT KAPPA

Résultats Environnement Suivi réglementaire



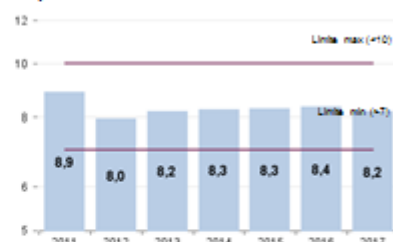
Résultats environnementaux : Rejets Liquides



► Matières en suspension



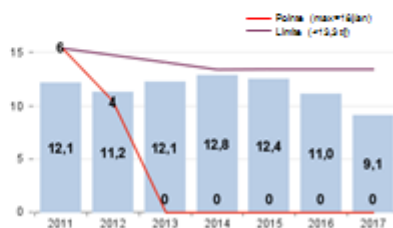
► pH



► Demande Biologique en Oxygène



► Demande Chimique en Oxygène

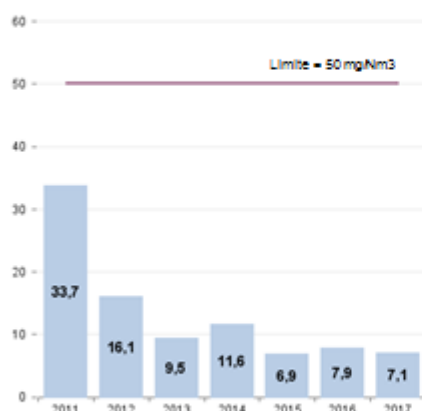


7 : SMURFIT KAPPA

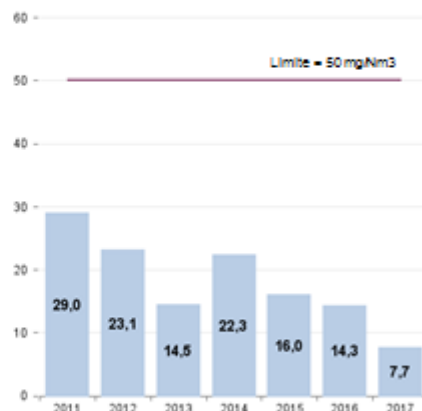
Résultats environnementaux : Rejets Atmosphériques



► Poussières Chaudière de récupération (mg/Nm³) à 6% O₂



► Poussières Four à chaux (mg/Nm³) à 6% O₂



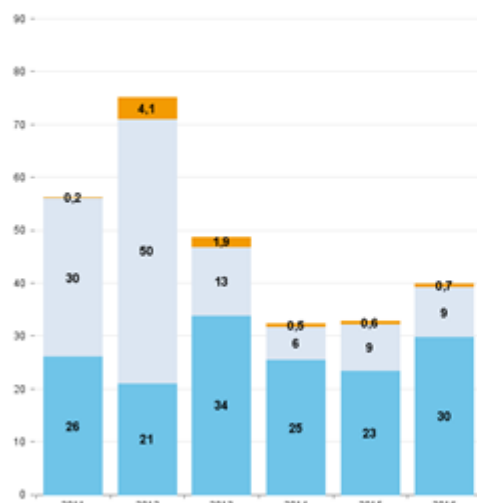
8 : SMURFIT KAPPA

Résultats environnementaux : Déchets



► Filières de traitement des déchets collectés sur site (hors cendres biomasse et carbonates)

■ Déchets CSDU tj ■ Déchets non dangereux tj ■ Déchets dangereux tj



► CSDU (Centre de Stockage de Déchets Ultimes in-situ) :

- déchets issus du traitement des Papier-Cartons Récupérés

► Déchets Non Dangereux (recyclage en filière agréée) :

- Ferrailles
- Terres souillées
- boues de STEP
- boues de bacs ...

► Déchets Dangereux (traitement externe en filière agréée) :

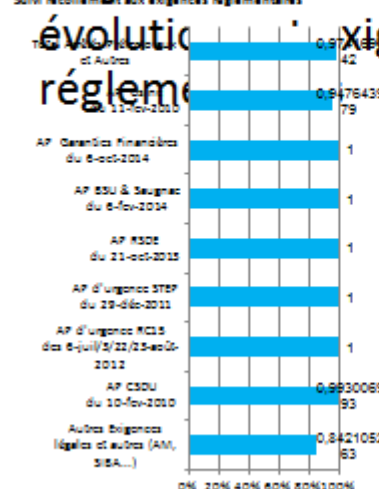
- Liqueurs et Produits chimiques
- Chiffons gras, huiles usagées
- Piles et accumulateurs
- Déchets amiantés
- DSE (déchets électriques, électroniques...)
- DASHRI (déchets d'activité de soins et d'hygiène)
- CSDU (séquas infectieux) ...

- Evolution du volume de déchets en fonction du niveau de production
- Production de biogaz : débit inf à 100 Nm³/h entre 2014 et 2016 et nul en 2017
- Fermeture prévue en 2019

9 : SMURFIT KAPPA

Objectifs : coller au plus près des évolutions réglementaires et exigences légales et réglementaires

Suivi recollément aux exigences réglementaires



10 : SMURFIT KAPPA

Sujets mis en conformité en 2015 et début 2017

- Magasin liquide inflammable contenu
- Audit énergétique
- Porter à connaissance (essai compostage, stockage Meris, bacs)
- Gas à effet de serre (hors CO2)
- Tous aérodynamiques
- SEVESO 3 / rubriques 4000
- Eau Chaud Sanitaire / contrôle légionelles douches
- Clôture du site / contrôle d'accès
- Recollément et délai pour ISO / STBP Papeter
- Adaptation / Compléments ATEX
- Mentions zone de tri magasin
- REACH : scénarii d'exposition FDS produits SKCP
- Suit : nouvelle cartographie de masura / comparaison AM 25/01/1997

Sujets en cours de mise en conformité

- Ordon du stockage de carbonates de calcium
- Potabilité de l'eau / puits artisan (attente validation DRAAS)
- Conformité des masura rejets atmosphériques et assurance qualité des analyses / avec mise en place de masura en continu NOX et SO2

Autres sujets à venir

- Nouvel arrêté d'exploitation et STBP papeter (septembre 2018)
- Détection incendie stockage PS (2018)

Autres sujets à engager

Parties intéressées Environnement

► Demandes externes enregistrées (5 pour bruit et rejets liquides)

- 1 pour rejets atmosphériques (identification en cours)
- 1 pour des envols de déchets vers la station de pompage
- 2 pour odeurs (STBP) (étude pour traitement en 2018)
- 1 pour bruit soupage

► Inspections DREAL et ASN

- 2018 - Bass R215 - AMM
- 2018-05-16 Seugnac
- 2018-08-20 Stockage Carbonates
- 2018-12-9 Rejets atmosphériques / Seugnac
- 2017-05-04 CSOU / Stockage carbonates

► Rencontres et communication avec les élus et associations :

- Rencontres des élus de toutes les communes du Bassin d'Arcachon Notre institutionnelle
- Participation au réseau local de surveillance des micropolluants du Bassin d'Arcachon (REMPAR)
- Rencontres avec institutionnels et associations sur la thématique de l'eau Agence de l'eau, Parc National Marin, Parc National Régional Landes de Gascogne
- Participation du Comité de Développement du Pays Bassin Arcachon - Val de Lays
- Participation au LabbiCot
- Accueil de 2 000 visiteurs en 2018

Nature plainte 2017	Nb
Plainte Rejets atmosphériques	1
Plainte Déchet (envolée)	1
Plainte odeurs	2
Plainte bruit	1
Total général	5

11 : SMURFIT KAPPA

Travaux et Investissements



Bilan Technique 2016 - 2017



- ▶ L'usine s'est arrêtée en septembre 2016 et mars 2017 :
 - 2 semaines complètes d'arrêt avec une organisation du travail en 3*8
 - 1,5 millions d'euros en maintenance
 - 18 millions d'euros d'investissements en 2016
 - 21 M€ en 2017
- ▶ Des interventions stratégiques :
 - Remplacement des tubes de sole de la chaudière liqueur noire
 - Remplacement des becs de coulée chaudière liqueur noire
 - Contrôle cylindre sécheurs MAP n°6
 - Changement vis introduction bois cuisson
 - Connexion nouveaux bacs de stockage



- ▶ L'usine stoppera son activité de production en mars 2018 pour l'un de ses plus important arrêt technique : 25 février au 20 mars 2018
- ▶ Travaux d'investissements
 - Réfection chaudière liqueur noire (5 M€)
 - Sole
 - Injection air
 - Cylindres sécheurs MAP n°6 (2,4 M€)
 - Raccordement nouveau lavage de pâte (26,9 M€)
- ▶ Travaux de maintenance (4,5 M€)
 - Requalification chaudière liqueur noire et lessiveur
 - Briquetage et chaînage four à chaux
 - Contrôle clarificateur et décanteur
 - Travaux circuit vapeur
 - Travaux convoyeur à chaîne atelier à bois
 - Désamiantage hotte MAP n°6

14 : SMURFIT KAPPA

Bacs de stockage / Rétentions



2011 -> octobre 2017 (montant total des travaux : 23 M€)

Les bacs de stockage de l'usine sont suivis (depuis 2011) par le Service d'Inspection Reconnu (SIR) par le Préfet, suite au plan de modernisation des installations industrielles (AM PMII du 04/10/2010) :

- ▶ Suivi de **170 bacs** (tous les bacs >1m³) :
(contrôles selon guide professionnel COPACE) :
 - 2015 = 173 visites + 31 inspections externes + 7 inspections internes
 - 2016 = 176 visites + 17 inspections externes + 10 inspections internes
 - 2017 = 160 visites + 9 inspections externes + 3 inspections internes

Réalisé (depuis juillet 2012) :

- ▶ 20 bacs neufs ou reconstruits (3 270 à 30 m³)
- ▶ 7 bacs remis en état (2 600 à 400 m³)
- ▶ 6 bacs supprimés
- ▶ Rétention stockage containers Produits Chimiques (capacité 150 containers de 1m³)
- ▶ Rétention globale zone Talloil (3 959 m³)
- ▶ Bac à savon (950 m³) Talloil (450m³)

Nota : Rétentions résistantes à l'effet vague avec rebords anti surverse

15 : SMURFIT KAPPA

- Opération réalisée en deux phases suite à l'inondation de septembre 2016 :
 - Phase 1 : printemps 2017 : ~ 17000 m²
 - Phase 2 : été/automne 2017 : ~ 28000 m²
 - travaux de la noue reporté fin septembre en raison de la forte pluviométrie de fin août début septembre

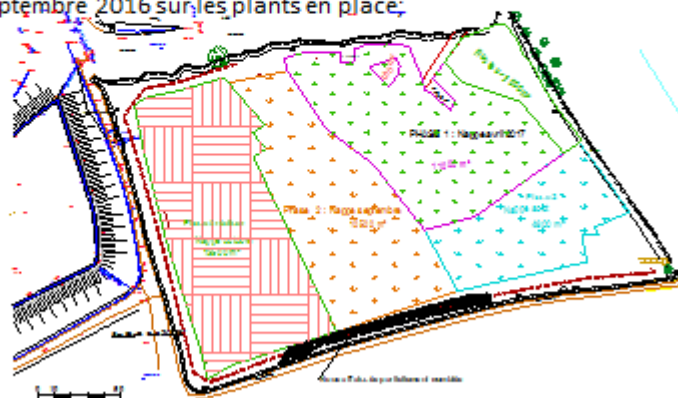
Description des travaux réalisés au Bassin Sagnac (Mars 2017 - Juin 2017)		Mois											
		Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Travaux de maintenance	Entretien des canalisations												
	Entretien des bords												
Travaux de construction	Construction de la noue												
	Construction des murs												
Travaux de végétalisation	Plantation des végétaux												
	Entretien des végétaux												
Travaux de suivi	Surveillance des végétaux												
	Surveillance des bords												

16 : SMURFIT KAPPA

Phytoremédiation Bassin Sagnac



- 2/3 de la superficie couverte par les nappes
- Arrosage depuis forage opérationnel depuis début août 2017
- Noue réalisée fin septembre
- Pas d'impact de l'incident (entrée accidentelle d'effluent traité dans le bassin) de septembre 2016 sur les plants en place.



17 : SMURFIT KAPPA



Etat du bassin Saugnac au 04 octobre 2017, vu depuis le CSDU

Un bassin totalement à sec, Pose des nappes sur les 2/3 de la superficie

18 : SMURFIT KAPPA



Vue du bassin Saugnac au 04 octobre 2017, depuis l'ancien CET

19 : SMURFIT KAPPA

Objectif : transfert de l'eau vers la zone de pompage



Partie amont de la noue



Partie aval de la noue, partiellement effondrée

La partie aval va être reprise rapidement afin de favoriser l'assainissement rapide de la partie du site restant à planter.

20 : SMURFIT KAPPA

Germination des nappes ensemencées



Germination en cours nappe implantée début septembre Implantation des graminées des nappes mises en place fin août

Les nappes mises en place en août septembre ont vu une excellente implantation des graminées, grâce à l'apport d'eau fréquent issue du forage mis en place en août. La couverture est plus uniforme et présente moins d'envahissement par des mauvaises que les nappes mises en place en avril, qui ont subi un défaut d'alimentation en eau. (absence d'arrosage en période sèche).

21 : SMURFIT KAPPA



Bonne reprise dans la partie haute du bassin Sagnac des boutures de saules et peupliers mises en place en décembre 2016

22 : SMURFIT KAPPA

Démantèlement des anciennes installations



2014 -> début 2017

(montant total des travaux 6,6 M€)

Réalisé :

- ▶ Démolition de la cheminée (100 m de haut)
- ▶ Travaux de désamiantage par prestataire spécialisé
- ▶ Démolition anciens Electrofiltres chaudière gaz-écorces & liqueur noire n°7
- ▶ Démantèlement anciennes chaudières liqueur noire n°7 et gaz-écorce n°9
- ▶ Démanteler bâtiments obsolètes



23 : SMURFIT KAPPA

Etudes d'impacts

(montant total des travaux : 450 k€)

- ▶ **2012-2016** Diagnostique faune/flore dans la zone d'influence de l'usine (protocole établi avec le PNRLG, Simethis et les associations environnementales) et compléments
 - réalisé avec          
- ▶ **2014** Diagnostique et cartographie écotoxicologique des rejets liquides
 - confiée à Proj&Eau/VigiCell
- ▶ **2014** Etude d'impact et plan de gestion stockage Carbonates
 - confiée au bureau d'études spécialisé Antea
- ▶ **2015** Participation au projet REMPLAR avec
 - le SIBA, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Université de Bordeaux
- ▶ **2016** Etude de compostage de déchets Process (écorces, boues de papier)
 - confiée au bureau d'études spécialisé GEB Conseil
- ▶ **2017** Poursuite de l'étude faune flore avec PNRLG / Simethis / Aquabio / Cistude nature / AAPPMA sur les zones sensibles :
 - Ancien bassin Saugnac
 - Lacanau

24 : SMURFIT KAPPA

 Smurfit Kappa

**Investissements Environnement
et actions à venir**





- ▶ **2016/2018** Lavage de la pâte : en cours (montant des travaux : 26,9 M€)
 - Recyclage total des condensats de l'évaporation dans le process de lavage
→ Réduction de la charge en micropolluants dans les effluents de l'usine
 - Réduction du facteur de dilution
→ Réduction du volume rejeté dans les effluents de l'usine
 - Diminution de la charge en DCO de la pâte kraft (de 45 à 15 kg/ADT)
→ Réduction de la charge en DCO dans les effluents de l'usine
- ▶ **2018/2019** Stripping condensats : (montant des travaux : 11,3 M€)
 - Extraction méthanol et des gaz odorants des condensats d'évaporation (colonne de distillation)
→ Réduction des odeurs
 - Combustion d'une partie des gaz odorants et du méthanol
→ Revalorisation énergétique
→ Réduction des Micropolluants
- ▶ **2016/2018** Etude Réduction des consommations d'eaux et des rejets à la source :
 - Contrat Aquassay e-WaterMapping (suivi en continu des rejets et optimisation du management de l'eau)
→ Réduction des rejets et pollutions
→ Réduction des consommations d'eau (recyclages...)
 - Etude simulation impact réduction des eaux et température
→ Réalisation par Centre Technique du Papier
- ▶ **2018** Poursuite du suivi faune flore ciblé sur les remédiations



Conclusion



- ▶ Notre site poursuit son projet de modernisation afin de répondre aux meilleurs standards de la profession aussi bien dans les domaines environnementaux que techniques.
- ▶ L'arrêt technique de mars 2018 est un véritable enjeu qui concrétisera un projet comme le lavage pérennisant ainsi l'activité de notre entreprise.
- ▶ L'entreprise évolue aujourd'hui sur un marché porteur avec des secteurs en pleine croissance comme le e-commerce.
- ▶ Le Groupe Smurfit Kappa assure par ses investissements sur notre site un soutien essentiel à notre politique de développement.
- ▶ Nous poursuivons également notre politique d'intégration sur le territoire en développant des actions ciblées avec des acteurs majeurs de la vie associative, économique, culturelle ou sportive.

28 : SMURFIT KAPPA



UNITE DE VALORISATION BIOMASSE DALKIA de FACTURE

Synthèse Bilan d'exploitation 2016

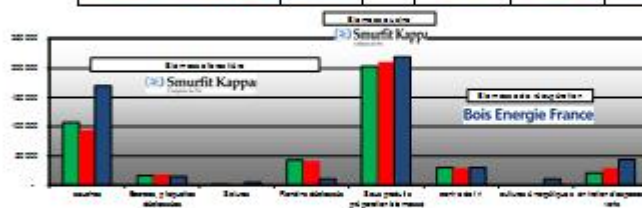
Commission de suivi de site (CSS) – Biganos, 24/11/2017

Présentation : Christophe JEHANNO – DCO Biomasse Facture



BILAN D'APPROVISIONNEMENT 2016

	Tonnage réel 2015	Tonnage réel 2016	Quantité attendue	Energie réelle 2015	Energie réelle 2016	Quantité attendue
BOISNET KAPPA	10 110	10 270	1 000 000	230 483	170 790	220 000
BOISNET KAPPA	30 170	30 000	1 000 000	301 113	300 000	450 000
BOISNET KAPPA	20 100	20 000	80 000	180 000	180 000	100 000
BOISNET KAPPA	10 110	10 270	1 000 000	230 483	170 790	220 000
BOISNET KAPPA	10 110	10 270	1 000 000	230 483	170 790	220 000



2015

2016

Attendu

PC prévu	PC 2016 réel
2,3	2,4
(en MWh / Tonne)	

Des besoins biomasse 2016 globalement stables et dans les mêmes proportions que 2015.
Fonctionnement Unité Biomasse 2016 et 2018 relativement similaires.



Présentation DALKIA - Commission de Site | 20/11/2017 | 2

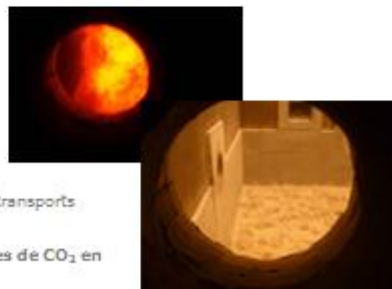
PERFORMANCES 2016



- Engagements / Commission de Régulation de l'Energie (CRE):
Respect de tous les critères
- Efficacité énergétique : 74,67% pour un objectif de 69,50%
- Disponibilité horaire équivalent pleine puissance :
4 091 heures pour un objectif mini de 4000 heures.
- % Energie non renouvelable : 1,06% pour un objectif de 2 % maxi.

Amélioration du bilan CO₂ global du site :

- 372 264 MWh d'électricité produite (42,5 MW moyen)
- Fourniture de 334 604 tonnes de vapeur à l'usine
Soit 39 690 tonnes de CO₂ évitées
- Conso. interne auxiliaires, gaz, personnels, S/traitants et transports
matières premières Biomasse pour 16 990 tonnes CO₂.
- Soit une économie nette globale de 22 700 tonnes de CO₂ en 2016



Présentation DALKIA - Commission de Site | 20/11/2017 | 3

REJETS ATMOSPHERIQUES 2016

CONTROLES CONTINUS

	VL horaire	VL mois	Moyenne mensuelle	VL fus annuelle	Plu annuel
	Nb annuel de dépassements	mg/m ³	mg/m ³	Tonnes	Tonnes
NOx	1	200	194,3	487	197,38
SOx	0	200	0,05	250	1,58
Poussières	3	20	0,05	17	2,07
CO	3	150	52,9	292	61,96

	Nb jours limite	Réalisé	Ind. exp. limite	Réalisé
Dysfonctionnement systèmes de contrôle	10 jours	7 jours	20 heures	24,7 heures



CONTROLES PONCTUELS

Campagne Bureau Ventée du 02/03/2017		Limites réglementaires	Moyenne 2016	% de VL
CO	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	150	98,8	65,8%
NOx	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	200	188	94,0%
Poussières	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	20	0,058	0,29%
SO ₂	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	200	3,46	1,73%
CO/VT	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	50	8,4	16,8%
HAP	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	10 000	23,5	0,23%
HC	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	25	1,19	4,76%
H ₂	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	5	0,0188	0,38%
Hg	mcg/m ³ à 8% O ₂ sec	50	0,262	0,52%
Cd	mcg/m ³ à 8% O ₂ sec	50	0,0779	0,16%
Pb	mcg/m ³ à 8% O ₂ sec	50	0	0,0%
Cd + Pb + Hg	mcg/m ³ à 8% O ₂ sec	100	0,2599	0,26%
As + Te + Se	mcg/m ³ à 8% O ₂ sec	1 000	0,158	0,01%
Sb + Cr + Cu + Ni + Zn	mg/m ³ à 8% O ₂ sec	5	1,13	22,60%

Présentation DALKIA - Commission de 2^{de} | 26/11/2017 | 4

REJETS ACQUEUX - DECHETS 2016

Debit	m ³ /j max	17,5 max	18,6,8
	m ³ /an	12 800	27 800

Paramètre	Unité	Limite	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
pH		6 à 9	6,2	7,8	7,3	7,75
Température	°C	60 max	24,9	37,8	32,5	40,9
MSS	mg/l	75	<3	<3	<3	4
DOC	mg/l	100	37	27	18	38
DSO ₅	mg/l	75	4	24	10	32
HCT	mg/l	5	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

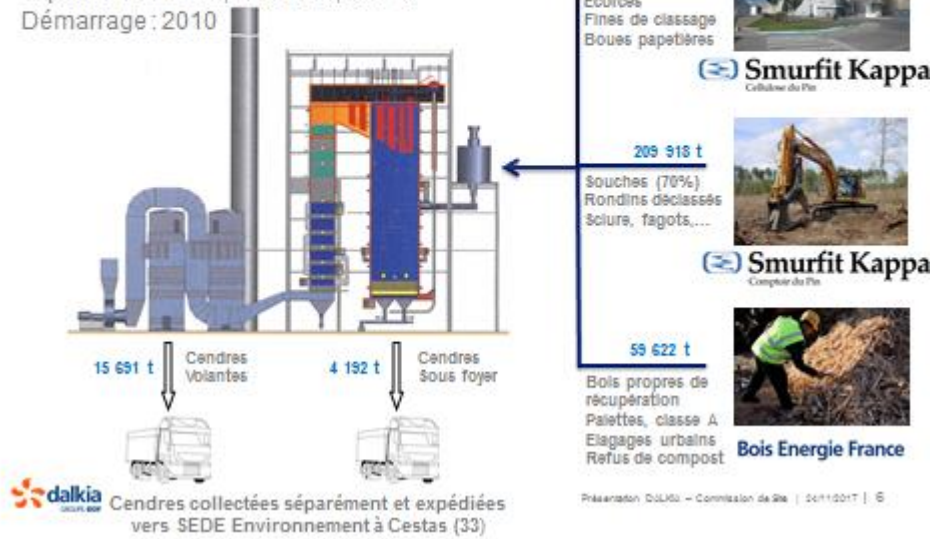


Déchets	Type	Régime	Quantité
Cendres sous foyer	D 15	Valorisation au CET	4192 t
Cendres volantes	D 15	Valorisation au CET	15 491 t
Déchets de face capotique	D 15	Tratament externe	9,2 t
Rafat d'orage biomasse	D 15	Régidage interne balida	240 t
Rafat métallique biomasse	D 15	Valorisation externe	25 t
Ptotes, emballages souillés...	D 15	Tratament externe	4,5 t
Huiles usagées	D 15	Valorisation externe	18,0 t
Cantons	D 15	Valorisation externe	4,1 t

Présentation DALKIA - Commission de 2^{de} | 26/11/2017 | 5

BILAN BIOMASSE / CENDRES 2016

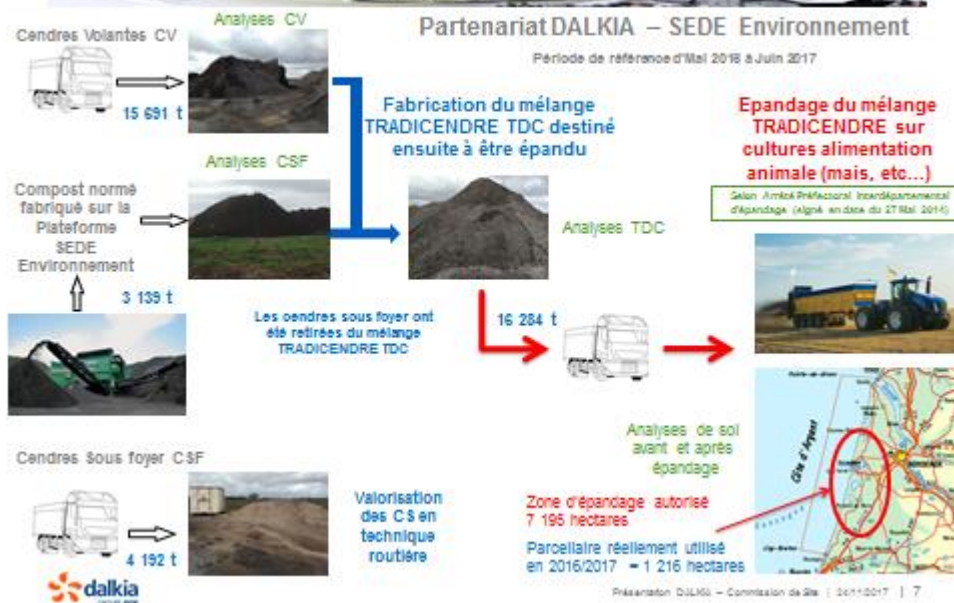
Chaudière DALKIA Facture
HYBEX METSO Lit Fluidisé Bouillonnant
Vapeur : 124 MWth, 119 bars, 520°C
Démarrage : 2010



BILAN AGRONOME D'EPANDAGE 2016/2017

Partenariat DALKIA – SEDE Environnement

Période de référence d'Avril 2016 à Juin 2017



BILAN AGRONOMIQUE D'EPANDAGE 2016/2017

BILAN AGRONOMIQUE D'EPANDAGE 2016/2017											
TYPE DE PRODUIT	QUANTITE (kg)	CONCENTRATION (g/l)	CONCENTRATION (g/kg)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)	CONCENTRATION (g/m³)
AMMONIAC	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
UREE	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
TOTAL	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000	10000



Présentation DALKIA - Commission de 2016/2017 | 8

HYGIENE ET SECURITE - 2016

Bruit:

→ Prochaine campagne de bruit à prévoir en 2018 (Mesures triennales).

Vapeur sous pression mise au toit, 2 305 tonnes/mois (pour 5 500 tonnes/ mois avant projet).

Pas de plainte externe.

Incidents:

→ Pas d'incident sur 2016.

1 Exercice avec le SDIS à programmer en 2018

Transmission le 02 Janvier 2017 d'un arrêté de mise en demeure par la DREAL

Aquitaines sur un rappel du respect strict des obligations du plan d'épandage.

Mise en œuvre d'un plan d'action corrective immédiat par DALKIA.

Action de communication externe :

→ De nombreux visiteurs (120 personnes environ) ont été accueillies tout au long de l'année avec mise en valeur des savoir-faire industriels, de la préservation de l'environnement et de la notion d'économie circulaire.



Présentation DALKIA - Commission de 2016/2017 | 9



Réunion de la Commission de Suivi de Site

SMURFIT KAPPA / DALKIA

Biganos

- Bilan de l'action de l'inspection des IC -



Le 24 novembre 2017



SMURFIT KAPPA

Situation administrative (1/2)

Plusieurs actes administratifs, notamment :

- Arrêté Préfectoral d'autorisation du 11/02/2010 (global) ;
- Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) du 10/03/2010 relatif à l'aire de préparation de la biomasse ;
- APC du 22/04/2010 autorisant l'expérimentation de l'épandage de cendre en milieu forestier ;
- APC du 29/12/2011 relatif aux mesures d'urgence sur la fiabilisation de la STEP ;
- APC des 20/07/2012 – 14/08/2012 et 23/08/2012 relatifs aux mesures d'urgence suite à l'accident du 05/07/2012 ;
- APC du 21/10/2013 relatif à la campagne de recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) ;
- APC du 6/02/2014 relatif à la création d'un nouveau bassin de rétention et à la réhabilitation du bassin Saugnac ;
- APC du 6/10/2014 relatif à la mise en place de garanties financières pour la remise en ² état du site.

Situation administrative (2/2)

Actualité IED :

La parution du BREF Papeterie le 30/09/2014 implique :

- à l'échéance du 30/09/2015 : réexamen des conditions d'exploitation de l'ensemble des installations du site
- à l'échéance du 30/09/2018 : mise en conformité aux conclusions des MTD

→ le 6/02/2017 : Smurfit Kappa a transmis au Préfet des compléments à son dossier de ré-examen

→ le 22/06/2017 : l'inspection des ICPE a transmis à l'entreprise un courrier avec des demandes de compléments

→ les compléments sont attendus pour début janvier 2018

3

Inspections (1/3)

3 inspections approfondies en 2016 :

Inspection du 9/12/2016 portant sur :

- .les rejets air (et en lien avec la Directive IED)
- .le bassin Saugnac (dépollution et incident de 2016)

2 écarts et 4 demandes portant principalement sur le bassin Saugnac

Pour rappel, le 17 septembre 2016, un opérateur qui souhaitait détourner les effluents traités vers le bassin de sécurité ultime, car le pH était supérieur à 10, a fait une erreur et a ouvert une vanne qui a envoyé les effluents vers le bassin Saugnac. 50 000m³ d'effluents traités ont été envoyés vers le Saugnac.

Principales demandes de l'inspection :

- sauf demande exceptionnelle du SIBA (et sous respect des valeurs limites fixées par l'arrêté préfectoral de 2010 et dans une limite de 35 000m³), le Saugnac n'est pas autorisé à recevoir des effluents
- positionnement clair sur l'impact des apports d'effluents au regard des contraintes imposées par la phytoremédiation qui ne fonctionne qu'en zone asséchée (efficacité de la phytoremédiation)

. En cours

4

Inspections (2/3)

Inspection du 20 juin 2016 portant principalement sur la gestion du tas de carbonates et les suites des inspections antérieures :

21 demandes, aucun écart

- Suites d'inspections des 08/10/2013 (réentions), 16/09/2015 (tours aéroréfrigérantes) et 10/11/2015 (REX incendies) plutôt bien suivies par l'exploitant
- Concernant les carbonates de calcium, la première campagne d'analyses des eaux souterraines a montré que le stockage, présent au Sud-Est du site, a un impact sur les eaux souterraines (sulfates, ammonium, COT, carbonates, sodium, pH, conductivité)
 - ➔ A suivre lors des prochaines campagnes d'analyses eaux souterraines et eaux superficielles afin de réaliser un bilan plus complet et de caractériser plus précisément l'impact du stockage de carbonates de calcium sur les milieux eaux
 - ➔ En cours : Résorption du tas historique de carbonate et mise en place d'une plateforme dédiée pour les éventuels stockages futurs ?

5

Inspections (3/3)

Inspection du 21/04/2016 portant principalement sur le suivi du vieillissement des bacs et sur le suivi des installations soumises au Plan de modernisation des installations industrielles

1 écart et 11 demandes

- ➔ Transmission du rapport définitif comprenant les derniers compléments au rapport visant à identifier la cause de l'accident suite de la rupture du bac de liqueur noire survenue le 5/08/2012
- ➔ Démarche en cours visant à définir et mettre en œuvre les actions appropriées pour le maintien en service de certains bacs
- ➔ Programme de surveillance des tuyauteries à élaborer
- En cours

6

Actualités 2017

- **Directive IED :**
Instruction de la nouvelle version du dossier de réexamen IED
(notamment demandes de dérogation)
+ révision des conditions d'autorisation (IED compatible)
- **Prise en compte des remarques des inspections de 2016 :**
 - **vieillissement /PM2I/accident 2012 :**
 - Prise en compte des remarques de l'inspection de 2016
 - **Stockage de carbonates de calcium :**
Vérification de l'impact du stockage sur les eaux souterraines
 - **Chantier de réhabilitation du Saugnac :**
Mise en œuvre de la phytoremédiation
- **Autorisation exceptionnelle** de pompage dans la Leyre
- **1 inspection**

7

Installation de cogénération de biomasse

Situation administrative

- **AP du 27/04/2014** relatif à l'épandage de cendres de la chaudière DALKIA
- (75 % volantes et 25 % sous foyer), avec possibilité de mélange
avec compost végétal normé
 - 20 000 tonnes MS à l'année autorisées
 - 7156 ha de surfaces agricoles aptes à recevoir le produit
(1/3 Gironde – 2/3 Landes)
- **Point IED :**
 - Parution du BREF Grandes Installations de Combustion
 - 2018 : ré-examen des conditions d'exploitation

8

Bilan des épandages 2015/2016 (1/3)

- Bilan annuel d'épandage remis par la société DALKIA en octobre 2016 :
 - Épandages de 12 174 t de Tradicendre sur 880 ha (345 ha en Gironde et 535 ha dans les Landes) sur les 19 500 t prévus (refus de Bonduelle, Maisadour et Léguland et d'agriculteurs qui pratiquent dorénavant des cultures bio : principe de précaution)
 - Analyses des paramètres « produits » (cendres volantes, cendres sous foyer et Tradicendre) suivants : VA, CTO, ETM, dioxines et furanes
 - Analyses des paramètres sols : VA, ETM, dioxines et furanes (avant et après épandage)
 - Analyses du maïs au niveau des parcelles ayant fait l'objet d'un épandage et sur d'autres n'en n'ayant pas fait l'objet

9

Bilan des épandages 2015/2016 (2/3)

Résultats analyses :

- les analyses ont confirmé le respect de la réglementation
 - « Produits » :
 - ETM, CTO, VA : respect réglementation
 - dioxines et furanes : résultats d'analyses nettement en dessous de ce qui figurait dans le dossier : 6,18 pg/g
 - Sols :
 - ETM : respect réglementation
 - dioxines et furanes (avant et après épandage) : valeurs mesurées chez les 3 agriculteurs systématiquement supérieures au niveau des sols après épandage (0,19 pg/g à 0,49 pg/g de plus).
- Nouvelles analyses plus rassurantes effectuées depuis.

10

Bilan des épandages 2015/2016 (3/3)

- Maïs :

→ analyses en dioxines et furanes dans le maïs effectuées chez 3 agriculteurs sur parcelles ayant subi un épandage et sur d'autres où les produits n'ont pas été épandus

→ Résultats :

- .une analyse avec une valeur élevée (supérieure à la valeur limite pour l'alimentation animale) dans un échantillon de maïs situé sur une parcelle ayant fait l'objet d'un épandage
- .nouvelle analyse sur le même échantillon impossible
- .contre analyses effectuées sur d'autres échantillons du même agriculteur rassurantes

→ d'après l'exploitant, les résultats de l'analyse particulièrement élevée proviendraient d'une pollution externe au moment du prélèvement de grains

11

Actions de l'administration

Mise en demeure du 2/01/2017 portant sur :

- le respect des doses maximales annuelles d'apport des produits à épandre
- car surdosage sur une parcelle (27,2 t/ha épandus alors que l'arrêté d'autorisation fixe une valeur maximale de 15 t/ha)
- le respect des analyses à effectuer (analyses faites depuis Se + As
- sur 3 points témoins)
- l'obligation d'informer l'inspection de tout incident dans les meilleurs délais

12

Actualités 2017

- Respect de l'arrêté de mise en demeure et de l'arrêté d'autorisation
- Suivi du programme prévisionnel et du bilan d'épandage par l'inspection
- Demande d'extension sur 760 ha dans Landes

13

Merci de votre attention

14